

Il y a trois façons possibles de nous acquitter de nos obligations sous le régime de l'Accord de Bretton-Woods au point de vue de la stabilité du change. Je crois que le ministre des Finances a mentionné ces trois méthodes dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre lorsque cette mesure n'était encore qu'à l'état de résolution. La première méthode serait d'adopter un étalon-or international, c'est-à-dire de nous engager à acheter et à vendre de l'or à prix fixe en monnaie canadienne. Le deuxième moyen, qui nous permettrait d'assurer la stabilité du taux du change canadien, consisterait à établir un compte de peréquation du change, c'est-à-dire de constituer un fonds qui achèterait tout excédent de dollars canadiens offert sur le marché du change étranger et susceptible de faire baisser le prix du dollar canadien, et qui achèterait tout excédent de change étranger offert sur le marché du change canadien et susceptible de faire monter le prix du dollar canadien. Ce compte ressemblerait au Compte de peréquation du change du Royaume-Uni, qui a fonctionné de 1932 à 1939. C'est un fonds qui intervient dans le marché du change sans nullement se préoccuper du genre d'opérations qui suscite la demande de change étranger sur le marché. Il stabiliserait le dollar canadien en fournissant du change étranger au taux fixé, que les dollars canadiens offerts sur le marché du change servent à acheter des marchandises à l'étranger ou à permettre aux résidents du Canada d'acheter des valeurs étrangères ou de transférer leurs capitaux à l'étranger; en d'autres termes, ce fonds ne ferait aucune distinction entre les diverses sortes d'opérations. Voilà la deuxième façon dont nous pourrions remplir l'engagement général de stabiliser le change, que nous avons contracté en vertu de l'Accord de Bretton-Woods.

La troisième méthode, celle que le gouvernement a choisie en proposant cette mesure, est le contrôle du change. Grâce à cette méthode, le gouvernement s'attribue le pouvoir de fixer le taux du change et est prêt à acheter et à vendre du change étranger aux prix fixés à condition que son organisme, la Commission de contrôle du change étranger, approuve le genre d'opérations qui donne lieu à l'opération de change elle-même. Cela assure la stabilité du change tout en laissant la liberté au gouvernement d'interdire, par l'entremise de la Commission de contrôle du change étranger et dans les limites prévues par la loi, certaines catégories d'opérations de change. Actuellement, les seules opérations de change qui sont interdites sont certains mouvements de capitaux, c'est-à-dire les tentatives de la part des Canadiens d'acheter du change étranger pour se procurer des valeurs étrangères ou simplement pour transférer leurs capitaux à l'étranger et peut-être les y laisser inactifs sous forme de dépôts bancaires. Pour résumer les différences entre la présente mesure et l'Accord de Bretton-Woods, je dois dire que ce dernier portait sur une question de principe, c'est-à-dire l'acceptation de certaines obligations concernant la stabilité du change, tandis que la présente mesure porte exclusivement sur une question de technique, sur la façon dont ces obligations seront remplies.

M. HAZEN: Monsieur le président, est-ce que toutes les nations qui ont adhéré au Fonds monétaire international, ont établi des organismes ou adopté des lois quelconques?

Le PRÉSIDENT: Semblables à celle-ci?

M. HAZEN: Pour régir leur change?

Le TÉMOIN: Chaque nation qui est membre du Fonds monétaire international devra, pour remplir ses engagements, adopter l'une des trois méthodes dont j'ai parlé: l'étalon-or, le compte de peréquation du change ou le contrôle du change. Autant que je sache, le seul pays, qui aura recours à l'achat de l'or pour stabiliser la valeur de sa monnaie, est les Etats-Unis; et, même s'il est impossible de parler avec assurance des intentions des autres pays, il est très probable, d'après moi, que, sauf de très rares exceptions, les autres membres du Fonds monétaire international établiront le contrôle du change, au moins durant la période de transition.